

08 déc 2017 -12:56

## Conseil des ministres du 8 décembre 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 décembre 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Transfert du patrimoine de l'Institut historique belge de Rome à l'Academia Belgica

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Zuhair Demir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert du patrimoine de l'Institut historique belge de Rome (IHBR) à l'Academia Belgica - Centre pour l'Histoire, les Arts et les Sciences à Rome, et la dissolution simultanée de l'IHBR.

Depuis 1902, l'Institut historique belge de Rome (IHBR) se consacre à l'étude de l'histoire de l'Italie et de Rome depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours en lien avec nos régions, en particulier dans une perspective européenne. A l'occasion du mariage de la princesse belge Marie-José avec le prince héritier italien Umberto, la Fondation nationale Princesse Marie-José fut créée en 1930 afin de soutenir les recherches en histoire de l'art. A ce moment, l'idée fut née de créer une académie belge, dans laquelle siègeraient ces deux organisations. L'Academia Belgica (AB) a été fondée en 1939 et occupait un nouveau bâtiment qui hébergeait également l'IHBR et la Fondation nationale Princesse Marie-José.

Après avoir organisé de nombreuses activités communes, l'Academia Belgica, l'IHBR et la Fondation nationale Princesse Marie-José ont exprimé le souhait d'intégrer leurs missions et leurs activités au sein d'une seule fondation d'utilité publique. Cette fusion s'inscrit dans la philosophie de l'accord de gouvernement et prend la forme d'une intégration de l'IHBR et de la Fondation nationale Princesse Marie-José dans l'Academia Belgica.

En concertation avec les institutions concernées un projet pour les nouveaux statuts de l'Academia Belgica a été élaboré. Ces statuts offrent un équilibre entre les intérêts des différentes institutions et sauvegardent également les intérêts de l'Etat fédéral.

Les institutions souhaitent procéder à la fusion au 1er janvier 2018. La secrétaire d'Etat prendra les initiatives légales et réglementaires nécessaires à cet effet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

## Transfert des membres du personnel de Famifed vers les entités fédérées

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les modalités de transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales à la Région wallonne, à la Communauté flamande, à la Communauté germanophone et à la Commission communautaire commune.

Le projet a pour but de déterminer les modalités de transfert du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed) vers les entités fédérées concernées, suite à la sixième réforme de l'Etat. Il prévoit une série de définitions dont celle relative à la notion de "membre du personnel" afin d'inclure dans le champ d'application les statutaires, les contractuels, les stagiaires et les titulaires d'une fonction de management.

Le projet prévoit également le système du transfert d'office des membres du personnel d'un bureau de paiement vers les différentes entités à la date de la reprise de la compétence. Pour les membres du personnel qui n'exerce pas, à la date de la reprise de la compétence, ses activités dans un bureau de paiement, un transfert en deux temps est prévu. Il consiste tout d'abord en un transfert volontaire sur la base d'un ordre de service puis un transfert des membres du personnel restant sur la base du rôle linguistique.

Les membres du personnel conservent leur fonction, leur grade/classe et leur ancienneté. Ils conservent aussi les subsides, indemnités ou primes et autres avantages, à condition que ceux-ci existent aussi dans l'entité fédérée à laquelle ils sont transférés.

Le projet sera soumis à la négociation syndicale auprès du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux (Comité B) et ensuite à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Organisation des commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale en Belgique en 2018

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les activités proposées dans le cadre de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale en Belgique en 2018.

Les activités fédérales s'articuleront en trois axes :

1. La tenue par le War Heritage Institute (WHI) d'une grande exposition intitulée "14-18 Heritage" au Musée royal de l'Armée, sur la fin de la guerre et ses conséquences politiques, sociales, économiques et culturelles, sans oublier ses conséquences sur les relations internationales.
2. Une cérémonie, le 11 novembre 2018, avec les autorités du Royaume. L'invitation sera également adressée à l'ensemble du corps diplomatique ainsi qu'aux autorités européennes. L'ensemble de l'événement sera retransmis par les télévisions nationales.
3. Un concert de l'Orchestre national de Belgique, intitulé "For a Human world". Il s'agit d'un projet avec un concept fort, présentant pour la première fois au monde le "War Requiem" d'Annelies Van Parys, avec des partenaires de renommée mondiale, tel que le Collegium Vocale de Gand. Le concert aura lieu dans les salles de quatre grandes villes du pays.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

## Octroi d'une aide financière aux communes pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une aide financière aux villes et communes pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2017.

Le projet reprend un aperçu des villes et communes qui reçoivent un subside en 2017. Le montant total des subsides pour 2017 s'élève à 9.111.926,88 euros. Ce subside sera utilisé pour le recrutement de personnel, chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires.

Pour ce qui concerne le financement des projets, le projet d'arrêté royal prévoit le versement d'un acompte de 80% lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal. Le solde est versé dans le courant de l'année suivante après contrôle des pièces justificatives. Cette manière de procéder permet une simplification administrative et limite le nombre de transactions au sein du fonds de sécurité.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux 2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2018, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget des hôpitaux pour 2018 s'élève à 7.763.949.084 euros. Ce budget global couvre l'activité hospitalière réalisée pendant une année.

*Projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2018, le budget global du Royaume, visé à l'article 95 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Octroi des concessions domaniales dans les espaces marins

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem et du secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la procédure d'octroi des concessions domaniales pour la construction d'installations destinées à la transmission d'électricité dans les espaces marins.

Le projet exécute les dispositions de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Il fixe les conditions et la procédure d'octroi des concessions domaniales au gestionnaire de réseau en vue de la construction et l'exploitation d'installations pour la transmission d'électricité, dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction, conformément au droit maritime international.

Le projet précise également les modalités de transfert, en faveur du gestionnaire de réseau, de certains permis et autorisations obtenus par des tiers ayant construit des éléments du MOG (Modular Offshore Grid). Il détermine en outre les modalités et conditions d'établissement d'une servitude d'utilité publique en faveur du gestionnaire de réseau sur des éléments faisant partie d'une concession domaniale accordée à un tiers.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances  
Kruidentuinlaan50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

## Plan d'action 2018 de lutte contre la fraude sociale et le dumping social

Le Conseil des ministres a approuvé le plan d'action 2018 relatif à la lutte contre la fraude sociale.

En exécution de l'accord du gouvernement, chaque année un plan d'action de lutte contre la fraude sociale est approuvé par le Gouvernement, avec une attention particulière pour le dumping social. Le plan d'action 2018 est le résultat d'une contribution active et constructive des différentes institutions et services fédéraux. Il vise les cellules d'arrondissements, le Service d'information et de recherche (SIRS) et les services d'inspection.

Le plan d'action est basé sur les cinq objectifs stratégiques qui ont fait l'objet d'un accord entre tous les acteurs concernés :

- la diminution des charges sur le travail afin de diminuer l'attractivité de commettre de la fraude sociale
- la simplification administrative et législative afin d'augmenter la transparence et le respect des règles
- l'augmentation du risque d'être pris
- l'augmentation de la capacité d'action des services d'inspection sociale
- la lutte contre la fraude sociale et le dumping social transfrontalier, y compris une amélioration de la coopération dans la lutte contre la fraude sociale dans le contexte européen

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Kruidentuinlaan50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique

08 déc 2017 -13:28

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Adaptations réglementaires suite à la création du SPF Stratégie et Appui

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal visant à finaliser les adaptations réglementaires suite à la création du SPF Stratégie et Appui.

Le SPF Personnel & Organisation et les services qui en dépendent ont été regroupés dans le nouveau SPF Stratégie et Appui (SPF Bosa) par l'arrêté royal du 22 février 2017. Par conséquent, deux services de l'Etat à gestion séparée ont été intégrés dans la direction générale Recrutement et Développement du SPF Bosa : le Bureau de sélection de l'administration fédérale (Selor) et le service FED+, chargé du développement d'initiatives sur les plans culturel et promotionnel au profit des fonctionnaires fédéraux.

Ensuite, il est fixé explicitement que le directeur général de la direction générale Recrutement et Développement exerce la fonction de l'administrateur délégué de SELOR.

Les textes législatifs existants doivent être adaptés pour donner suite à cette modification.

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses concernant la direction générale Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui.*

*Projet d'arrêté royal portant modification divers arrêtés royaux suite à la création du Service public fédéral Stratégie et Appui*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Engagement de militaires belges à bord des avions AWACS de l'OTAN

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement de militaires belges détachés au NATO Airborne Early Warning and Control Force en 2018.

Ces militaires seront engagés à bord des avions AWACS de l'OTAN pour la participation aux opérations suivantes :

- opération de sécurité maritime Sea Guardian en Méditerranée, avec deux militaires pendant environ 50 jours
- opération TAMT en Turquie et Counter-ISIL pour soutenir la coalition contre DAESH, avec deux militaires pendant environ un an

Avec cet engagement, la Belgique démontre sa solidarité et son engagement envers les opérations de l'OTAN, destinées à sécuriser les frontières et augmenter la stabilité dans les régions orientales et méridionales de l'Alliance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Reconnaissance de l'attentat en rue du 31 octobre 2017 à New York comme acte de terrorisme, afin d'assister financièrement les victimes

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à reconnaître l'attentat en rue du 31 octobre 2017 à New York, en tant qu'acte de terrorisme au sens de l'article 42bis de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres.

Le projet d'arrêté royal vise reconnaître l'attentat en rue du 31 octobre 2017 à New York comme acte de terrorisme, de manière à ce que les victimes de celui-ci ou leurs proches puissent bénéficier d'un soutien financier. En effet, pour que ces victimes ou leurs proches puissent faire appel à la Commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels, il faut que l'acte dont ces personnes ont été les victimes soit reconnu par un arrêté délibéré en Conseil des ministres. À cet égard, la possibilité de soutenir financièrement les victimes de terrorisme est primordiale. Ainsi, la reconnaissance par la Belgique d'un acte de terrorisme commis à l'étranger a pour seul et unique but de permettre d'assister financièrement les victimes de ces actes et ne constitue donc en aucun cas une ingérence dans la politique du pays en question.

*Projet d'arrêté royal portant reconnaissance d'actes en tant qu'actes de terrorisme au sens de l'article 42bis de la loi du 1er août 1985*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux procédures de marché publics.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché concernant un achat ponctuel de matériel d'entraînement à la simulation de duels "DUEL SIM" avec un équipement de contrôle associé et une capacité de débriefing pour les militaires débarqués et leurs véhicules de combat,
- un marché pluriannuel (2018-2022) concernant l'acquisition de "Collective Range Target Systems" (CRTS), systèmes permettant l'entraînement de tir collectif

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Prolongation de la participation à l'opération de l'OTAN Resolute Support en Afghanistan

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la contribution belge à l'opération de l'OTAN Resolute Support jusque fin 2018.

La décision vise à augmenter le nombre de militaires déployés à 87 et de prolonger leur engagement dans la première phase de la mission de l'OTAN Resolute Support, jusque fin 2018. En appui à l'opération, un officier de liaison à Potsdam (Allemagne) et un spécialiste du renseignement à Molesworth (Grande-Bretagne) restent prévus jusque fin 2018.

L'opération RSM de l'OTAN en Afghanistan a démarré le 1er janvier 2015. Le Conseil des ministres a marqué son accord l'année passée sur la prolongation de la participation à RSM avec environ 65 militaires, jusque fin 2017. Afin d'éviter que les efforts déjà consentis soient réduits à néant et aussi de créer un environnement plus sûr dans le pays, des efforts supplémentaires sont maintenant demandés aux partenaires de l'OTAN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Contribution belge aux opérations maritimes européennes EUNAVFOR MED SOPHIA et EUNAVFOR ATALANTA

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé la contribution belge aux opérations maritimes européennes EUNAVFOR MED SOPHIA et EUNAVFOR ATALANTA en 2018.

Trois militaires seront engagés dans l'opération EUNAVFOR MED SOPHIA : un militaire à bord du navire amiral déployé jusque fin 2018, un militaire au quartier général à Rome pour trois semaines en janvier 2018 et un militaire au quartier général à Rome jusque fin 2018. Par ailleurs, un militaire sera engagé à bord du navire amiral déployé de EUNAVFOR ATALANTA, jusque fin 2018.

Ces dernières années, la Défense a participé à ces deux opérations maritimes européennes. EUNAVFOR MED SOPHIA est principalement dirigée contre le trafic d'êtres humains en mer Méditerranée tandis que EUNAVFOR ATALANTA veille sur la sécurité du transport maritime au large de la Corne de l'Afrique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Octroi de subsides pour des actions d'information et de communication

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de deux subsides, dans le cadre des missions d'information et de communication.

Il s'agit des subsides suivants :

- 15 000 euros pour la Fondation Auschwitz pour l'organisation d'un projet de communication mémorielle et d'activités pédagogiques autour des "pavés de mémoire"
- 10 000 euros pour l'asbl "Promouvoir les cultures à Molenbeek" pour l'organisation d'une exposition "Traits d'union" à Molenbeek-St-Jean et d'activités de communication et pédagogiques dans ce cadre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

## Amélioration de la sécurité routière - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

L'accord de gouvernement prévoit que des mesures soient prises pour diminuer fortement le nombre de blessés graves et s'inscrit dans l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit dès lors des modifications à la loi sur la circulation routière afin de prévoir les mesures suivantes :

- l'imposition d'un éthylomètre anti-démarrage pour les contrevenants ayant un taux d'alcool supérieur à 1,8g/l de sang et pour les récidivistes à partir de 1,2 promille
- des sanctions plus sévères en matière de lutte contre la conduite sans permis et les délits de fuite ainsi qu'une extension du recours à la déchéance du droit de conduire et l'allongement du délai de prescription de l'action publique
- responsabilisation du titulaire de la plaque pour éviter l'impunité de certaines infractions . En cas d'infraction constatée, le conducteur du véhicule devra toujours être désigné par la personne qui est titulaire de la plaque, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'un personne morale, sous peine de sanction

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et  
de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Prolongation de la participation belge à la mission d'entraînement européenne des forces armées maliennes

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la participation belge à la mission d'entraînement européenne des forces armées maliennes (EUTM Mali) en 2018.

Dans le cadre du troisième mandat de la mission de formation EUTM Mali, environ 175 militaires belges ont été déployés au Mali depuis juillet 2016. La Défense propose de remettre comme prévu le commandement de l'EUTM Mali à l'Espagne le 31 janvier 2018, mais souhaite toutefois maintenir 20 militaires à partir du 1er février 2018, principalement au sein de l'Education and Training Task Force et l'Advisory Task Force à Koulikouro et à Bamako. Ces militaires sont chargés de fournir des conseils et de la formation aux forces armées maliennes dans leurs cantonnements.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

## Préparation du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2017

Le Conseil des ministres a pris acte des préparatifs du Conseil européen des jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017, à Bruxelles.

Le Conseil européen se réunira le jeudi 14 décembre et sera suivi, le vendredi 15 décembre, par un petit-déjeuner de travail et un Conseil européen en format article 50.

L'ordre du jour du Conseil européen du 14 décembre comporte deux points :

- Sécurité et défense : lancement de la coopération structurée permanente (PESCO) et coopération UE-OTAN
- Dimension sociale, enseignement et culture : suite du sommet social de Göteborg et politique migratoire

Le vendredi 15 décembre, le Sommet de la zone euro se présentera en composition élargie afin de discuter de l'avenir de l'Union économique et monétaire. Enfin, le Conseil européen se réunira en formation article 50 à 27 afin d'évoquer les négociations avec le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

08 déc 2017 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2017

## Modification des sanctions administratives communales pour infractions en matière d'arrêt et de stationnement

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon, du ministre de la Justice Koen Geens et du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le montant des sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement.

Le montant de ces sanctions administratives est modifié comme suit :

- premier degré : augmentation de 55 à 58 euros
- deuxième degré : augmentation de 110 à 116 euros

La modification vise à aligner les sanctions administratives communales sur les infractions traitées suivant la procédure judiciaire.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, et pour les infractions aux signaux C3 et F103, constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)